

REGLEMENT DU JEU SMS VIRGIN RADIO
SAISON 2017/2018
ADDITIF N° 20

La société Europe 2 Entreprises organise sur son antenne Virgin Radio un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 26 février 2018 à 10h00 au 4 mars 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux personnes majeures de plus de 21 ans.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Support : SMS au 7 12 13 (0,65 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

Code : **VIRGIN RADIO**

Le nombre maximum de participation autorisée par Session de Jeu par participant est de 1 (une) participation.

Pendant la Période de Jeu, dès que les auditeurs entendent **deux tirs enchainés de PETIT BISCUIT** à l'antenne de Virgin Radio, ils pourront dès le début du 2^{ème} titre s'inscrire pendant 10 minutes en envoyant le code **VIRGIN RADIO** par SMS au 7 12 13 (0,65 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile) et leurs Coordonnées (0,65 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

1 gagnant sera tiré au sort parmi les inscrits.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

- **1 lot « 1 séjour pour 2 personnes pour assister au deuxième week-end du Festival Coachella du 20 au 22 Avril 2018 à Indio en Californie »** d'une valeur unitaire de 3 500 (trois mille cinq cents) euros.

Le séjour comprend :

- Les billets d'avion aller-retour pour 2 personnes en classe économique de Paris jusqu'à Los Angeles (taxes aéroport comprises) ;
- L'hébergement pour 2 personnes pendant 4 nuits (du 20 avril au soir au 23 avril 2018 au matin) en chambre double dans un hôtel de première catégorie proche du festival (*le nom de l'hôtel sera communiqué ultérieurement au gagnant par la société Organisatrice*) ;
- Les transferts aller-retour en van entre l'aéroport de Los Angeles et l'hôtel ;
- 2 entrées pour assister au Festival Coachella du 20 au 22 avril 2018 à Indio en Californie.

Le gagnant et son accompagnateur devront impérativement être âgés d'au moins 21 ans.

Les dates du séjour ne pourront en aucun cas être modifiées.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leurs domiciles et l'aéroport. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation du Festival et/ou d'un des concerts.

Le gagnant et son accompagnateur devront se munir d'un passeport valide pour une période de 6 mois au moins après la date de départ pour Los Angeles et conforme à la législation américaine au moment du départ. Le gagnant et son accompagnateur devront également se munir d'un ESTA auprès de l'Ambassade des Etats-Unis (« Electronic System for Travel Authorization ») document obligatoire pour se rendre sur le territoire américain.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.